



unicef 

pour chaque enfant

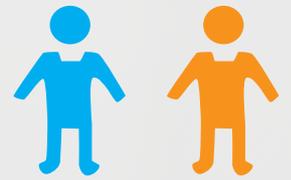
LA VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS À MADAGASCAR

LA VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS À MADAGASCAR



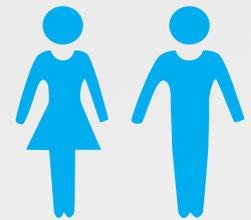
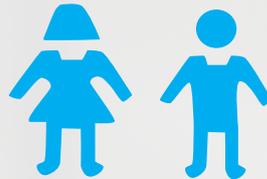
De quoi parle-t-on ?

- La violence envers les enfants couvre toutes les formes de violence (physique, sexuelle, émotionnelle) subies par les personnes jusqu'à l'âge de 18 ans, qu'elles soient commises par leurs parents, ceux qui en ont la charge, des amis, leurs partenaires amoureux et toute autre personne
- La violence peut entraîner des blessures graves, des traumatismes, des troubles du développement tant physiques qu'émotionnels, des comportements à risque, des grossesses précoces voire, dans le pire des cas, la mort.
- La violence subie dans l'enfance peut avoir un impact sur la santé et le bien-être de la victime pendant toute sa vie et avoir de fait un impact sur le développement d'une communauté, d'une société.



Dans le monde, jusqu'à 1 milliard d'enfants de 2 à 17 ans sont chaque année victimes de violences ou de négligences

Qui est concerné et quelles sont les formes de violence à Madagascar?



< 5

5-10

11-17

18+

17% des filles de 15 à 19 ans ont été victimes de violences physiques

Maltraitance des enfants

Plus de 10.000 cas de violences pris en charge chaque année par les Réseaux de Protection de l'Enfant

870 victimes de viols prises en charge dans les centres Vonjy en 2017

1/3 des décès lors de l'accouchement concerne des adolescentes

Violence sexuelle

15% des filles de 15 à 19 ans ont été victimes de violences sexuelles

33% des cas pris en charge dans les centres Vonjy en 2017 ont été abusés par leur partenaire

Violence exercée par le partenaire intime

46 % des hommes considèrent qu'il est justifié de battre sa femme dans certaines circonstances

22,5% des filles de 15 à 19 ans ont été victimes de violences émotionnelles

Violence émotionnelle ou psychologique

ETUDE SUR LA VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS À MADAGASCAR

12 sites de collecte répartis dans les six provinces

2,523 personnes interrogées

La violence intra familiale



Près de 9 jeunes sur 10 déclarent avoir été victimes de châtimeⁿt corporel au sein de leur famille

- 89% des jeunes déclarent avoir été victimes de châtimeⁿt corporel au sein de leur famille
- 65% des répondants considèrent le châtimeⁿt corporel comme approprié à la maison
- L'absence de filiation biologique avec l'un des conjoints semble un facteur déterminant

La violence en milieu scolaire



1 jeune sur 2 affirme avoir subi des violences en milieu scolaire

- La violence physique entre pairs est banalisée, les abus sexuels sont minimisés et les violences psychologiques quasi invisibles
- Plus de la moitié des jeunes affirment avoir subi des violences en milieu scolaire
- 29% des jeunes voient le châtimeⁿt corporel comme un moyen acceptable de discipline
- Près d'un personnel scolaire sur deux (49%) considère les violences entre pairs comme un jeu

La violence dans le milieu du travail

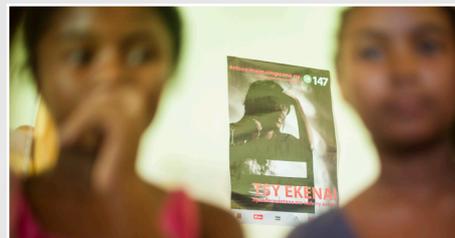


4 enfants sur 10 affirment avoir travaillé à l'âge de 18 ans

- 40% des enfants affirment avoir travaillé avant l'âge de 18 ans
- Le travail des enfants est largement toléré voire valorisé par les enfants
- La violence la plus citée est la violence économique
- Les violences sexuelles sont perçues comme avant tout commises dans le cadre du travail domestique

- La violence fait partie de la vie quotidienne des enfants
- La communauté, les familles et mêmes les enfants tendent à justifier voire à valoriser la violence physique à « visée éducative »
- La négligence est perçue de façon très « restrictive », se cantonnant à des situations comme le fait d'abandonner son enfant
- Malgré la place centrale de l'enfant dans la culture malagasy celui-ci est perçu comme un sujet passif ayant avant tout des obligations
- Les services publics lorsqu'ils existent, ne semblent pas être en mesure de répondre aux besoins spécifiques des enfants

- Les cas de signalement restent très limités y inclus dans le cas des violences sexuelles
- Si les parents et en particulier les mères semblent être les personnes réceptrices du premier signalement, la réponse apportée à la majorité des cas de violences, y compris les violences sexuelles, resterait à l'intérieur de la famille
- Les conditions de vie difficiles auxquelles sont confrontés la plupart des ménages ont un impact important sur le risque de violence dont sont victimes les enfants
- La méconnaissance des mécanismes disponibles, le fardeau économique, le peu de confiance que représente le recours à la justice, le désir de préserver la cohésion sociale contribuent au peu de signalement des cas de violence.



RECOMMANDATIONS DE L'ETUDE



Politique et gouvernance

Pour le gouvernement :

- Inscrire la violence dans les priorités nationales de développement
- Fournir un cadre normatif clair de lutte contre la violence, doté de moyens adéquats en assurant notamment l'élaboration d'une politique nationale de protection des enfants

Pour le gouvernement, les partenaires au développement et le secteur privé :

- Augmenter les ressources dévolues à la protection des enfants contre les violences notamment par la mise en place de mécanismes permettant le suivi des allocations budgétaires
- Développer un plan opérationnel multisectoriel de lutte contre les violences afin de clarifier les rôles et responsabilités de l'ensemble des parties prenantes.



Prevention de la violence et de l'exploitation

Pour le gouvernement :

- Vulgariser et diffuser les lois y inclut l'obligation de signalement au travers différents canaux
- Interdire explicitement toutes formes de violence physique et psychologique envers les enfants, y compris les châtiments corporels et le recours à des «violences légères»

Pour le gouvernement et les partenaires au développement :

- Élaborer un plan d'action national de mobilisation communautaire et de sensibilisation aux droits des enfants
- Appuyer les initiatives éducatives pour les jeunes et renforcer leur implication dans la lutte contre les violences
- Mettre en place des programmes à grande échelle de guidance parentale
- Prioriser les écoles dans les campagnes de sensibilisation
- Sensibiliser les familles et les communautés sur les formes et impacts des violences dans les lieux de travail et renforcer les mécanismes de contrôle et signalement

Pour les communautés, les familles et les jeunes :

- S'engager et appuyer toutes les initiatives contribuant à l'instauration d'une tolérance zéro à l'encontre des violences



Signalement et prise en charge

Pour le gouvernement :

- Prendre les mesures nécessaires pour l'accessibilité des enfants victimes à une justice efficace impartiale et adaptée aux enfants (traçabilité des dossiers, lutte contre la corruption, mise en place de services adaptés aux enfants)

Pour le gouvernement et les partenaires au développement et le secteur privé :

- Renforcer et simplifier les mécanismes de signalement des cas de violence
- Renforcer l'accessibilité et la qualité des dispositifs d'accueil d'urgence pour les enfants victimes
- Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de prise en charge y compris par la mise en place de dispositifs assurant une prise en charge intégrée pour les enfants victimes de violence

Pour les communautés, les familles et les jeunes :

- Lutter contre l'impunité en signalant toutes formes de violences et en aidant les victimes à accéder aux services de prise en charge



Renforcement de capacités

Pour le gouvernement et les partenaires au développement :

- Intégrer des méthodes disciplinaires alternatives dans les formations initiales et continues des enseignants
- Inclure systématiquement des modules sur les droits et la protection des enfants dans les formations initiales des intervenants directement en lien avec des enfants victimes de violence
- Former les Chefs de Fokontany, les leaders communautaires, le personnel scolaire, les éducateurs et tout autre acteurs en lien avec les enfants tant dans le secteur public que privé sur les droits de l'enfant, les procédures de signalement, les mécanismes de prise en charge etc.



Système d'information et de collecte de données

Pour le gouvernement et les partenaires au développement :

- Renforcer les synergies et la qualité des systèmes de collecte, de traitement, d'analyse et de partage des données administratives entre les acteurs de la protection
- Appuyer la mise en place de stratégies de prévention et de réponses basées sur des données probantes reposant sur un système de collecte et de traitement accessible à tous

Contact

Nicolette Moodie

Chef de Section de la Protection de l'Enfance, UNICEF Madagascar

Mail: nmoodie@unicef.org

Tel: +261 20 23 540 21 - Mobile: +261 32 23 426 46